

Combien a-t-on payé pour la libération de Serge Atlaoui accusé de trafic de drogue en Indonésie ?

écrit par Maxime | 5 février 2025





Serge Atlaoui, un Français condamné à mort en Indonésie depuis 2007 pour des infractions liées à la drogue, assiste à une conférence de presse à l'aéroport international Soekarno-Hatta de Jakarta à Tangerang, après avoir quitté la prison de Salemba avant son rapatriement vers la France le 4 février 2025. BAY ISMOYO/AFP

Des gens qui partent à l'aventure dans des pays obscurs...

Du tourisme dans des pays de moeurs reculées, dans des contrées les plus sauvages possibles avec des lois, un système juridique archaïques, arbitraires, l'absence de garanties... comme si la France, comme si les pays civilisés avec lesquels nous pouvons avoir confiance n'offraient pas assez matière à évasion.

Du travail qu'on est allé chercher des milliers de kilomètres plutôt que dans son pays d'origine, comme s'il n'y avait pas assez d'opportunités en France pour un soudeur... (plus personne ne sait souder...)

Condamné à mort en Indonésie, Serge Atlaoui va finalement regagner la France. Par l'opération du Saint-Esprit, ou du Saint-portefeuille ? Va-t-il payer des frais de libération, est-ce l'Etat français qui va le faire pour qu'on ne laisse aucun de ses ressortissants « dans les couloirs de la mort » ?

Qu'a obtenu l'Indonésie en échange ?

Je ne crois pas que ce point soit abordé par un quelconque média.

Atlaoui aurait-il bénéficié d'un miracle ?

N'y a-t-il pas un journaliste pour faire des investigations dans ce domaine ?

Surtout, c'est une conséquence du mondialisme qui nous présente le concert universel des nations comme une fable à l'issue toujours heureuse.

Au-delà de son cas individuel, cette libération permet d'entretenir cette fable. Sa condamnation à mort aurait fait tache. Rien ne me semble dû au hasard...

<https://www.ladepeche.fr/2025/02/04/condamne-a-mort-en-indonesie-serge-atlaoui-a-quitte-sa-prison-avant-detre-rapatrie-en-france-12490450.php>

Condamné à mort en Indonésie, Serge Atlaoui a quitté sa prison avant d'être rapatrié en France

France – Monde, Prisons, Justice

Publié le 04/02/2025 à 12:46

La rédaction de La Dépêche du Midi

Serge Atlaoui, un Français de 61 ans ,condamné à la peine capitale en Indonésie en 2007 pour trafic de drogue, doit atterrir en France mercredi 5 février. « Serge est heureux et serein », a confié son avocat, « mais il va avoir besoin d'un petit peu de temps pour se réorganiser ».

Il a passé 19 ans en prison dont 17 dans le couloir de la mort. [Serge Atlaoui, un Français de 61 ans](#) condamné à mort pour trafic de drogue en Indonésie en 2007, doit atterrir en France dès demain, mercredi 5 février.

L'homme a été arrêté en 2005, accusé d'avoir participé à l'installation d'un laboratoire d'ecstasy près de Jakarta. L'artisan soudeur a toujours clamé son innocence. Initialement condamné à la prison à vie, il avait vu la Cour suprême alourdir la sentence et le condamner à la peine capitale en appel.

Une arrivée prévue mercredi matin

Demandé officiellement le 4 novembre par la France dans une lettre du ministre de la Justice, son retour a été rendu possible par [la signature d'un accord le 24 janvier](#) entre les ministres français Gérald Darmanin et indonésien Yusril Ihza Mahendra.

A lire aussi : [Cécile Kohler détenue depuis 1000 jours en Iran : « On sent qu'elle va de plus en plus mal », confie sa sœur](#)

Sa sortie de prison est intervenue peu après 15 h locales (8 h GMT). Serge Atlaoui doit décoller de l'aéroport de Jakarta dans la soirée sur un vol commercial en direction de Paris. Il devrait officiellement fouler le sol français mercredi matin. Une conférence de presse est prévue à 17 h 30 locales (14 h 30 GMT) avant son embarquement.

« Serge est heureux et serein »

À son arrivée en France, « il sera ensuite conduit à Bobigny (Seine-Saint-Denis) et présenté au parquet puis probablement placé en détention dans l'attente de la décision sur son adaptation », a indiqué son avocat,

Richard Sédillot. L'avocat français interviendra ensuite, « dans un délai de quelques semaines ou quelques mois » devant le tribunal compétent « pour demander qu'une adaptation de sa peine permette sa mise en liberté ». « Serge est heureux et serein », a confié Me Sédillot, « mais il va avoir besoin d'un petit peu de temps pour se réorganiser ».

Selon l'ONG française Ensemble contre la peine de mort (ECPM), outre Serge Atlaoui, au moins quatre Français sont actuellement condamnés à mort dans le monde : deux hommes au Maroc, un en Chine ainsi qu'une femme en Algérie.